

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014

D 2014	F	37
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	78 dossiers 1 et 2 - 77- dossiers 3 – 76 dossier 4 – 75 dossiers 5 et 6 - 74 dossiers 7 et 8 – 73 du dossier 9 – 72 dossier 10 - 71 dossier 11 – 67 dossier 12 – 61 du dossier 13 au dossier 52	
Votants	81 dossiers 1 et 2 – 83 dossiers 3 et 4 - 81 dossiers 5 et 6 - 81 dossiers 7 et 8 – 80 dossier 9 – 78 dossier 10 – 77 dossier 11 – 74 dossier 12 - 67 du dossier 13 au dossier 52	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, également convoqué le **19/09/2014** s'est réuni à la salle Polyvalente de CLAIRAC, en séance publique, sous la présidence de **Daniel BENQUET**.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (jusqu'au dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ jusqu'au dossier 11
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (jusqu'au dossier 3) – Emmanuel MORIZET (+ Pouvoir Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4) jusqu'au dossier 9
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU jusqu'au dossier 10
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Joël HOCQUELET à compter du dossier 3) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (+ Pouvoir de Eric BOUCHAUD)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (jusqu'au dossier 11) - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier 8) - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3 et jusqu'au dossier 11) – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier n° 2) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 2) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 6) – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Didier DUTHEIL) – Anne MAHIEU (+ Pouvoir Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3) – Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 7) – Sylvie GENEAU-DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 12) – Laurence VALAY (jusqu'au dossier 12)
<u>Mauvezin/Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Yannick LAURENT (+ pouvoir Régine POVÉDA) jusqu'au dossier 4
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	M. Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 11) – Nicolas MINER (+pouvoir de Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 12)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE –Christine VOINOT – Philippe RIGAL (à compter du dossier 3)
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET –Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 12
<u>Seyches</u>	Isabelle CÉSA – André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ – Gérard MARTET
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (jusqu'au dossier n° 2) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ Pouvoir de Christophe COURREGELONGUE à compter du dossier 3) jusqu'au dossier 12

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN – Guy IANOTTO – Martine CALZAVARA du dossier 1 au dossier 2 et à compter du dossier 12 – Didier DUTHEIL - Bernard MANIER – Régine POVÉDA – Marie-France BONNEAU – Philippe RIGAL jusqu’au dossier 2 – Jacques BRO – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Joël HOCQUELET à compter du dossier 3 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3 - Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4 - Yannick LAURENT à compter du dossier 5 – Josette JACQUET à compter du dossier 7- Sylvie BARBE à compter du dossier 9 – Emmanuel MORIZET à compter du dossier 10 - Michel NAU à compter du dossier 10 – Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 12 – Maryse HERVÉ à compter du dossier 12 – Patricia GAVA à compter du dossier 12 - Laurence VALAY à compter du dossier 12 – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compter du dossier 12 - Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12 – Caroline DELRIEU GILLET à compter du dossier 12
<u>Pouvoir de</u>	Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN –Régine POVÉDA à Yannick LAURENT – Eric BOUCHAUD à Alain PRÉDOUR - Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU à compter du dossier 3 – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT à compter du dossier 3 - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET à compter du dossier 3 – Maryline DE PARSCAU à Emmanuel MORIZET à compter du dossier 4 et jusqu’au dossier 9 – Josette JACQUET à Jean-Pierre MARCHAND à compter du dossier 7 – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER à compter du dossier 12
<u>Secrétaire de Séance</u>	M. Jean-Claude DERC

Dossier n°40 -

CONSEIL D’ETABLISSEMENT D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Dans le cadre de la réglementation régissant les Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant, de type crèche collective ou familiale, doivent mettre en place une instance participative, appelée Conseil de crèche (circulaire n°83/22 du 30 juin 1983).

L’objectif est de permettre la rencontre de représentants des élus, des parents usagers et des professionnels, afin de favoriser l’expression collective, et la participation à la vie de la crèche.

Le Conseil de Crèche ou d’Etablissement d’Accueil du Jeune Enfant, nécessite l’implication de tous les acteurs, à une réunion périodique et leur participation à l’occasion de moments importants, délicats ou festifs (exemple fête de la crèche, réunions avec les parents, commission d’accueil petite enfance...).

Cet objectif est tout à fait concordant avec la volonté de VGA de favoriser la participation des citoyens à la vie des instances et services publics.

Afin d’encadrer ce dispositif, il convient d’ écrire un règlement fixant les objectifs de cette assemblée et les conditions de sa réunion pour que cette action soit lisible par tous.

Doivent être déterminés notamment, le mode de désignation des représentants, la périodicité des réunions, l’objectif attendu, et les conditions matérielles (convocation, lieu, compte rendu etc..)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve la création des Conseils de Crèche ou d’ Etablissement d’Accueil du Jeune Enfant.

Approuve le règlement de fonctionnement joint en annexe.

Précise qu’un bilan de ces Conseils de Crèche sera présenté au bout d’une année de fonctionnement.

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	67	
<i>Pour</i>	67	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage

Le 1/10/2014

Notification

Le

Fait à Marmande, le 25/09/2014

Pour le Président de Val de Garonne Agglomération empêché,
Le 1^{er} Vice Président

M. Dante RINAUDO